

CLA COUPOLE

Lettre d'information de la Filière francophone de la Faculté
d'Économie et de Sciences Politiques de l'Université du Caire

Février 13
N°89

L'actu du mois

« Les médias arabes deux ans après les changements politiques »

Conférence organisée à l'initiative de l'IFE dans le cadre du Forum France Egypte, animée par **Yves Gonzalez-Quijano** et **Hafez Al Mirazi** et modérée par **Nadia Abou Ghazi**.

Dimanche 24 février 2013 à 13h30 - Faculté d'Économie et de Sciences Politiques, Université du Caire.

Info flash

Deux nouvelles docteurs et toutes deux maîtres de conférences à la FESP !



Shaimaa Magued (2008 SCPO) a soutenu sa thèse de doctorat sur le thème « *La politique arabe de la Turquie : une dimension de sa gestion régionale au Moyen-Orient* » le 23 novembre 2012 à l'IEP Aix en

Provence sous la direction de Gérard Groc.



Irène Selwaness (2006 ECO) bénéficiaire d'une allocation de recherche a soutenu, sous la direction de Véronique Simonnet, sa thèse de doctorat en économie intitulée « *Three Empirical Essays on the Egyptian Labor Market* » le 30 novembre 2012 à

l'Université Paris 1.

Brève

Trois nouveaux diplomates !

La Filière est fière de compter trois nouveaux lauréats au concours de la diplomatie en novembre 2012 : **Mohamed Atef** (2010 ECO), **Gina Essam** (2008 SCPO) et **Nora Ahmed** (2010 ECO), respectivement 2^e, 10^e et 12^e du concours. La FESP compte désormais 30 diplomates !

Sommaire

Pages 2 et 3

LA FILIERE

La vie de la Filière

Agenda

Page 4

L'INTERVIEW

Hala Abou-Ali

Page 5

ACTU MEDIA

Point de vue

C. Chams El-Dine

Page 6

DIPLOMÉS

Portrait

Mavie Maher

Page 7

ETUDIANTS

Vous avez la parole !

M. Aboul-Dahab

Page 8

CULTURE

Info

Rendez-vous

Edito

Cette nouvelle édition de La Coupole marque des avancées en termes de coopération internationale, de renforcement institutionnel et de renouvellement pédagogique et administratif.

Le partenariat avec l'Université Paris 1 se consolide. Après avoir mis en place le double diplôme en économie, la FESP a introduit cette année le double diplôme de licence de science politique. Les étudiants qui le souhaitent ont désormais le choix entre obtenir la licence d'économie ou la licence de science politique de l'Université Paris 1 (lire page 2).

Afin de renforcer le statut institutionnel de la FESP, la doyenne de la faculté d'économie et de science politique a créé un comité de pilotage de la filière francophone. Ce comité est composé de professeurs d'économie, de science politique et de statistique, du superviseur académique et de la coordonnatrice et est chargé de discuter des questions administratives et pédagogiques de la Filière (lire page 3).

L'équipe de la Filière francophone se renouvelle. Hala Abou-Ali nommée en juillet dernier superviseur académique nous livre dans une interview approfondie ses projets de développement de la FESP (lire page 4). Norhane Ossama assistante en économie est depuis le mois d'octobre dernier la nouvelle adjointe à la direction de la FESP et Nahed Alaa est la nouvelle responsable du centre de documentation depuis novembre 2012 (lire page 8). La Filière est heureuse d'accueillir deux docteurs, Irène Selwaness et Shaimaa Magued, qui ont récemment brillamment soutenu leur thèse en France et qui participent dès le second semestre 2012-2013 à l'enseignement à la FESP (voir Info flash ci-contre).

La filière s'enrichit également de trois nouvelles assistantes en science politique (Nadia Aboushady, Farah Hany et Habiba Ashraf) et d'une assistante en économie (Nelly El Mallakh) diplômées en 2012 en plus de trois assistantes diplômées en 2011 (Nihal Hachem en science politique et Norhane Ossama et Riham Ahmed en économie).

Enfin, ne manquez pas de lire l'analyse de Chérine Chams El-Dine sur la constitution égyptienne nouvellement adoptée (lire page 5), le portrait de Mavie Maher, diplômée en 2008 et cinéaste en devenir (lire page 6) et le point de vue de Moustafa Aboul-Dahab sur la situation politique égyptienne (lire page 7).

Hala Abou-Ali et Mona Amer

FESP - Paris 1 : un partenariat qui s'affirme

La vie de la Filière

Le double diplôme de science politique de l'Université Paris 1 est désormais accessible

La FESP est fière d'annoncer le renforcement de sa coopération avec l'Université Paris 1 à travers la signature en juillet 2012 par le président de l'Université du Caire et en décembre 2012 par le président de l'Université Paris 1 d'un nouvel accord de double diplomation. Après avoir validé un accord similaire en économie en 2010, l'accord de double diplomation en science politique est mis en place cette année académique 2012-2013. Pour obtenir la licence de science politique de l'Université Paris 1 les étudiants qui le souhaitent doivent valider leurs trois premières années à la Filière leur accordant 160 crédits ECTS. Les 20 crédits restants pour obtenir la licence de science politique consistent en trois cours complémentaires : Régime politique de l'Union européenne (2^e année), Transformation des sociétés contemporaines (2^e année), Epistémologie et méthodologie en science sociale (3^e année), et la soutenance d'un grand oral devant un jury composé d'enseignants des deux universités partenaires. Cet accord prévoit que les deux-tiers de chaque cours complémentaire sont assurés par des enseignants du Caire et qu'un tiers est assuré par une mission d'enseignement de l'Université Paris 1. En plus d'une mission dans chaque cours complémentaire, trois autres missions sont prévues en 3^e année : Théorie politique, Sociologie politique et Développement politique. En 2012-2013, 17 étudiants de 2^e année sont inscrits au double diplôme auxquels s'ajoutent exceptionnellement pour la première année de la mise en place du double diplôme 7 étudiants de 4^e année.

Cérémonie de remise des diplômes de la licence d'économie de l'Université Paris 1

La seconde cérémonie de remise des diplômes de la licence d'économie (promotion 2011-2012) s'est déroulée le 11 décembre 2012 avec la participation de Jean-Philippe Tropeano (Université Paris 1), Abdel Nasser Saad (vice-doyen), Hala Abou-Ali, Mona Amer et Chahir Zaki. Parmi les 14 diplômés, Khadiga Helal a obtenu la mention Très Bien, 5 ont obtenu la mention Bien et 5 la mention Assez-Bien. Félicitations à tous ! Afin de permettre aux étudiants de préparer le double diplôme d'économie dans les meilleures conditions, les cours complémentaires de la licence de Paris 1 sont désormais répartis sur les 2^e et 3^e années : Histoire de la pensée économique et Economie et politique européennes en 2^e année, Relations monétaires internationales et Macroéconomie de la croissance en 3^e année. La promotion 2013-2014 compte 29 étudiants et a profité au cours du premier semestre des missions d'enseignement de Jean Dellemotte (Histoire de la pensée économique, 2^e année) et de Jean-Philippe Tropeano (Microéconomie, 2^e année).



Rentrée universitaire

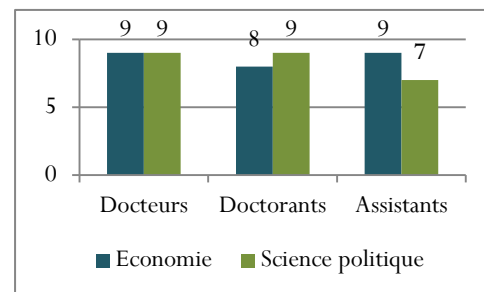
La FESP fait face à une demande de plus en plus importante de la part des élèves du secondaire depuis l'année 2011-2012. Le nombre de candidatures à la FESP a en effet très fortement augmenté avec cette année 126 candidats (113 titulaires d'un baccalauréat égyptien et 13 titulaires d'un baccalauréat français). Les étudiants ayant un bac égyptien ont passé le test commun aux filières d'évaluation du niveau de français préparé par l'Institut français d'Égypte (IFE) le 28 août 2012 et ont passé un entretien oral avec Aline Lacherez (chargée de mission pédagogique, IFE), Mona Amer et Hala Abou-Ali les 2 et 3 septembre 2012. Les étudiants ayant obtenu la moyenne globale aux deux tests ont été admis. Par ailleurs et pour la première fois un grand nombre d'étudiants (13) ayant un bac français ont été admis par le bureau tanssiq. Mais seuls 8 titulaires d'un bac français ont maintenu leur candidature du fait de l'annonce très tardive (mi-novembre) par le bureau tanssiq de leur admission. Finalement, 70 étudiants ont été admis en 1^{ère} année. Ceci marque une augmentation notable du nombre des étudiants admis à la filière durant les dix dernières années passant de 53 étudiants en 2002-2003 à 70 étudiants en 2011-2012 et également 70 étudiants en 2012-2013.

La relève de l'équipe académique

La vie de la Filière

Nouveaux docteurs, doctorants, assistants

Le nombre d'assistants, doctorants et docteurs diplômés de la Filière continue de progresser à un rythme rapide depuis 2010. En effet parmi les 18 docteurs diplômés de la FESP, 14 ont soutenu leur thèse en France au cours des trois dernières années. Par ailleurs, 16 diplômés sont doctorants et parmi eux 14 sont inscrits dans une université française notamment auprès de nos universités partenaires (5 à l'Université Paris 1 et 4 à Sciences Po Paris). Surtout 7 d'entre eux sont maîtres de conférences à la faculté et participent activement à l'enseignement de la Filière (Aliaa Saraya, Chérine Chams, Yasmine Farouk et Shaimaa Magued en science politique et Racha Ramadan, Chahir Zaki et Irène Selwaness en économie). Dans ce cadre, nous tenons à féliciter **Riham Ahmed Ezzat** (2011 ECO), assistante à la FESP et titulaire d'un Master 2 recherche en Economie appliquée de l'Université Paris 1, pour son obtention d'un contrat doctoral en septembre 2012. Elle prépare sa thèse à l'Université Paris 1 sous la direction de Carine Staropoli et de Carlo Cambini, sur le thème « *Regulation, Privatization and Competition in the Telecommunication Sector in the MENA Region* ».



Comité de pilotage de la FESP

Afin de renforcer le statut institutionnel de la Filière Hala El Said, doyenne de la faculté, a décidé la création d'un comité de pilotage le 19 septembre 2012. Ce comité de pilotage a pour objectif de participer au développement des activités de la FESP, de proposer des solutions aux problèmes qui peuvent surgir et de s'assurer de la coordination des activités de la Filière avec les départements scientifiques (économie, science politique et statistique). Ce comité est composé de 7 membres : Hassan Nafaa (professeur de science politique), Nazli Moawad (professeur de science politique), Naglaa El Ehwany (professeur d'économie), Samiha Fawzy (professeur d'économie), Sanaa Ismail (professeur de statistique), Hala Abou-Ali (superviseur académique) et Mona Amer (coordonnatrice).

Club France Egypte

Dans le but de consolider les liens entre la France et les milliers d'anciens boursiers, diplômés et étudiants du pôle universitaire francophone (PUF), le club a été créé à l'initiative de l'Institut français d'Egypte. Constituant dès lors un énorme réseau numérique ainsi qu'un espace de rencontres, d'informations et d'échange, le club offre la possibilité à ses adhérents de consulter gratuitement des offres d'emploi et de stage, de participer à des forums de discussion, et d'être informés des différentes initiatives et activités du PUF. Alors étudiants et diplômés de la FESP, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site du club : www.clubfranceegypte.com/fr/



Agenda

2ème semestre 2012-2013

Examens de mi-semestre	Du 30 mars au 5 avril 2013
Congés de printemps	Du 5 au 9 mai 2013
Fin des cours	Jeuudi 23 mai 2013
Examens partiels	Du 25 mai au 13 juin 2013

Missions de professeurs-visiteurs

Laure Neumayer (Université Paris 1), « Régime politique de l'Union européenne », 2^e SCPO et 4^e SCPO, du 24 au 28 février (licence de Science politique).

Didier Monciaud, « Conférences de Méthode d'Histoire », 1^e année et 2^e année, du 2 au 9 mars.

Bertrand Badie (Sciences Po Paris), « Théorie des relations internationales » 2^e SCPO, du 15 au 20 mai.

De nouveaux projets pour la Filière

L'interview

Superviseur académique de la FESP depuis 2012 **Hala Abou-Ali** nous présente son parcours académique et professionnel et nous livre ses projets pour la FESP.



Photo Yara El Beltagy

Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre parcours?

Après avoir été diplômée de la FEPS en tant que major de promotion, j'ai eu la chance de faire ma thèse en économie de l'environnement à l'Université de Göteborg en Suède. J'ai rejoint l'Economic Research Forum en 2008 sur une base à temps partiel pour mener des travaux en économie de l'environnement dans la région MENA. Mes domaines de spécialisation sont l'économie de l'environnement et l'économie du développement. J'ai accumulé une expérience dans la valeur économique des ressources environnementales dans les pays en développement, avec une attention particulière pour les questions liées à la pollution de l'eau, la pollution atmosphérique et la dégradation des terres agricoles. J'ai également travaillé sur des questions telles que l'évaluation de l'impact des investissements, l'évaluation de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour la Banque mondiale et le PNUD.

Quelle est votre évaluation générale de la Filière?

Généralement, on peut dire que la Filière possède de nombreux atouts. Notamment depuis 2010, la Filière offre à ses étudiants la possibilité d'obtenir un double diplôme en économie et depuis cette année un double diplôme en science politique. De plus, la Filière participe très activement à l'obtention de bourses d'études supérieures. Par ailleurs, il faut également faire une autocritique et déduire les points négatifs pour les éliminer. On peut dire que le point négatif le plus important est la diminution

du nombre de cours enseignés en langue française vers la fin des années d'études.

Quelle(s) réforme(s) envisagez-vous pour la FESP ?

En coopération avec la doyenne de la Faculté, plusieurs démarches ont été entreprises pour la mise en place d'un comité de pilotage en vue d'institutionnaliser l'administration de la Filière. Aussi à partir de l'année prochaine le nombre des cours enseignés en arabe sera limité à deux cours par an. Par ailleurs, dans le but d'exposer les étudiants à différents écoles de pensée, un enseignant ne pourra dispenser plus de deux cours par promotion. Enfin, un travail intense est en cours pour offrir aux étudiants un M2 en économie en partenariat avec l'université Paris 1.

Et quels sont les défis les plus importants ?

Notre défi principal est la limitation des ressources, non seulement en terme de budget mais aussi en terme de nombre d'enseignants francophones et de disponibilité des ressources matérielles comme par exemple le manque de salles de cours, l'espace exigu du centre de documentation et l'accès encore faible aux ressources en ligne.

“ Il serait intéressant de mêler les aspects théoriques et pratiques de l'enseignement ”

Comment voyez-vous le rôle de la Filière dans la vie pratique ?

Pour être honnête, je peux dire que la Filière forme plutôt des chercheurs que des diplômés capables de faire face aux exigences du marché du travail. Le contenu des cours se focalise essentiellement sur l'aspect théorique des matières enseignées à la Filière. Il faut toutefois mentionner que la Filière essaye d'orienter les étudiants et les encourage à faire des stages à travers notamment la participation à des forums d'emploi.

Comment peut-on animer ce rôle d'insertion dans la vie active ?

Je pense que nos étudiants ont tous les outils nécessaires pour faire face à la vie pratique mais qu'ils ne savent pas comment les employer. C'est pourquoi il serait intéressant de mêler les aspects théoriques et pratiques de l'enseignement. Cela signifie une réforme du contenu des cours et des méthodes d'enseignement. Par exemple je propose d'augmenter la participation de professionnels qui sont plus en contact avec la vie pratique et d'organiser des ateliers de travail. Je suis donc positive sur le futur de la Filière.

Entretien réalisé par Nahed Alaa Shalan

Nouvelle constitution égyptienne : un gouffre se creuse

Point de vue



Chérine Chams El-Dine est maître de Conférences à la faculté d'Economie et de Sciences Politiques de l'Université du Caire

Chérine Chams El-Dine, spécialiste en étude d'autoritarisme, du processus de démocratisation, et des relations civilo-militaires au Moyen Orient, nous présente une analyse approfondie de l'adoption de la nouvelle constitution égyptienne.

Approuvée par 63,8% des votants, avec un taux de participation avoisinant 32%, la nouvelle constitution égyptienne est bien loin d'être consensuelle. Plusieurs irrégularités et violations ont été observées dans le processus de vote – boycotté en grande partie par les juges égyptiens. Ce référendum sur la constitution, organisé les 15 et 22 décembre 2012, a fait suite à une période de tension et de manifestations au Caire, autour du palais présidentiel et sur la place Tahrir, ainsi que dans d'autres villes égyptiennes. Celles-ci appelaient au report du référendum en l'absence d'une supervision judiciaire suffisante pour garantir la transparence du vote, et rejetaient d'emblée le projet de constitution promulgué par une assemblée constituante dominée par les forces islamiques et donc jugé non représentatif de l'ensemble de la population égyptienne. Dans de telles conditions la victoire du « oui », annoncée le 24 décembre 2012, ne pourra pas mettre fin à la crise politique qui a divisé le pays en deux camps bien distincts : le camp des forces islamiques face à celui des forces laïques/libérales. Nous nous pencherons sur certains articles controversés de la nouvelle constitution qui ont suscité d'âpres différends entre les deux camps mentionnés plus haut.

Commençons tout d'abord par les articles définissant l'identité de l'État. Ceux-ci ont souligné le caractère arabo-islamique de l'Égypte, avec respectivement l'islam et l'arabe comme religion et langue officielles de l'État, et les principes de la Charia (loi islamique) définis comme « la » source principale de législation (article 2). Cette place fondamentale accordée à la Charia dans la législation égyptienne et surtout le sens de cette expression vague « principes de la Charia » ont été un sujet de polémique entre forces laïques et islamiques. Ces dernières majoritaires dans l'assemblée constituante – notamment après le retrait des représentants de l'église égyptienne et de quelques politiciens laïcs en novembre 2012 – ont gagné leur combat en appuyant l'article 2 par l'article 219 qui donne une définition des « principes de la Charia » ouvrant la voie à une législation largement imprégnée par la loi islamique et non plus seulement inspirée par son âme et ses principes généraux – idée prônée par les forces laïques.

Autre sujet problématique, la nature du système économique de l'Égypte. Tout en soulignant que l'économie égyptienne vise le développement global, que l'agriculture et l'industrie constituent ses principaux leviers, et tout en garantissant le respect du droit à la propriété privée (articles 14 à 24), la constitution ne fait aucune mention de l'orientation économique de l'État. Autrement dit, ce texte jette-t-il les fondements d'une économie capitaliste, socialiste ou mixte ?

“ Son adoption annonce donc le début d'une période de troubles et d'affrontements entre les forces islamiques au pouvoir et l'ensemble de l'opposition ”

La même question peut se poser à propos de la nature du régime politique égyptien. L'article 6 n'insiste que sur la nature « démocratique » du régime qui, selon le texte, respecte l'alternance politique, la séparation des pouvoirs, les principes de la citoyenneté et de la pluralité politique. En revanche, le texte ne fait aucune allusion à la nature du régime politique. Cette énigme n'est guère résolue en parcourant les articles portant sur les pouvoirs publics et leurs prérogatives respectives. Selon la constitution, le président de la République ne peut dissoudre le Parlement sans justification de sa décision et après un référendum populaire (article 127). En contrepartie le Parlement peut retirer sa confiance au président de la République en cas de délit ou de trahison, suite à la demande du tiers des membres de la Chambre des Représentants (chambre basse). En revanche, le président de la République détient le droit de nommer et de congédier les fonctionnaires civils et militaires, sans aucune ratification du Parlement (article 147). Le procureur général ainsi que les membres de la Cour Constitutionnelle sont également nommés par décret présidentiel (article 173 et 176), piétinant de la sorte le principe de séparation des pouvoirs. Ainsi même si les indicateurs penchent vers un régime politique mixte (entre parlementaire et présidentiel), ce texte prête à confusion et pose des questions sur les prérogatives du président de la République.

Un autre sujet largement problématique est celui des relations civils-militaires, essentiellement traitées par les articles 193 à 198. Il est clair que la constitution n'a guère touché aux privilèges de l'institution militaire. Le budget militaire n'est discuté qu'au sein du Conseil de Défense Nationale, une entité dans laquelle prédominent les militaires et dont les membres sont nommés – à l'exception de trois d'entre eux. Le ministre de la Défense sera toujours nommé parmi les officiers de l'armée et ne sera donc pas une personnalité civile comme l'avaient demandé les forces de l'opposition. Et enfin les militaires ont gardé leur droit de juger des civils devant les cours militaires pour des crimes pouvant « nuire » aux forces armées. Une autre formulation vague qui prête à confusion et ouvre la voie à de nombreuses interprétations.

Ce texte, censé jeter les bases de la prochaine période et du processus de transition démocratique en Égypte, manque totalement de précision et laisse une grande marge de manœuvre aux législateurs dans des sujets hautement problématiques. Son adoption annonce donc le début d'une période de troubles et d'affrontements entre les forces islamiques au pouvoir et l'ensemble de l'opposition.

Quand la science politique mène au cinéma !

Portrait

Diplômée de la FESP en 2007, **Mavie Maher** ne perd le temps pour répondre à son autre passion, le cinéma ! Aujourd'hui journaliste, chercheuse en science politique et réalisatrice, elle partage avec nous sa fabuleuse expérience.



Quel a été ton parcours depuis l'obtention de ton diplôme en 2007 ?

En 2007, j'ai commencé en tant que journaliste à Al-Ahram Hebdo et je le demeure. Un an plus tard j'ai obtenu mon diplôme de journalisme de la Faculté de communication en coopération avec le centre de formation et de perfectionnement des journalistes de Paris. Et j'ai tout de suite démarré ma carrière de réalisatrice en tant qu'assistante. Puis, j'ai réalisé trois courts métrages entre 2010 et 2012. Maintenant, je suis en train de préparer mon premier long métrage tout en suivant mes études de Magistère à la FEPS qui porte sur la relation entre politique et Cinéma.

Comment t'es-tu dirigée vers le cinéma ?

C'était une passion et un rêve d'enfance. Je me souviens, j'avais 11 ans lorsque j'ai vu « *Le destin* » de Youssef Chahine, un film, qui m'a complètement bouleversée et influencée. En grandissant j'ai décidé de faire de la science politique pour devenir plus tard une réalisatrice capable de traiter des sujets de manière approfondie. L'étude des sciences politiques rend en effet l'homme capable de réfléchir, d'analyser et de critiquer. Ensuite en tant que journaliste à Al-Ahram Hebdo, j'ai réalisé un entretien avec Khaled Youssef. C'est comme cela que j'ai fait connaissance de ce célèbre réalisateur dont je suis devenue l'assistante.

Comment la Filière a-t-elle contribué à tes choix professionnels ?

La Filière m'a offert la formation nécessaire pour travailler à la fois en tant que réalisatrice et journaliste. Mes années d'études à la Filière m'ont permis d'acquérir les compétences nécessaires en matière de communication, de réflexion et d'analyse indispensables pour mon travail. En préparant mes scénarios et métrages, je tiens à ce qu'ils soient toujours profonds, proches de la réalité et capables de refléter les problèmes de la société. Et la Filière m'y a bien préparé.

Peux-tu nous parler davantage de ton métier de réalisatrice ?

Etre réalisatrice c'est être créateur. Pour moi, c'est une passion ultime, une vocation et une mission de participer à augmenter la

conscience des gens en partageant avec eux mes idées et pensées à travers les films. C'est la magie du cinéma de permettre à ses fabricants de communiquer avec des gens et de les influencer sans jamais les voir. C'est le fait de vivre et de revivre à travers tes films dans l'esprit et la conscience de tes spectateurs et de continuer à les influencer même après ta mort.

Tu étais directrice du comité visuel de la campagne électorale de Hamdeen Sabahi entre février 2010 et mai 2012, peux-tu nous parler de cette expérience ?

L'expérience était riche, unique et particulière. Je suis devenue membre de sa campagne avant la révolution. Comme j'étais chargée de la réalisation des vidéos et de la diffusion d'une image positive de Hamdeen Sabahi j'ai pu faire le tour de toute l'Egypte, d'être en contact direct avec toutes les classes, différents groupes et communautés de la société égyptienne. Cela m'a enrichi sur les plans personnel et professionnel. Tout ce travail était une vraie source d'inspiration pour mon premier long métrage.

“ Notre génération n'acceptera pas facilement d'être manipulée ou opprimée ”

Comment évalues-tu le rôle du cinéma dans la transmission de notre réalité quotidienne ?

Récemment, le cinéma constitue un élément très important dans cette affaire. Et c'est exactement le but après la révolution. Si on cherche à faire triompher les valeurs et les objectifs de la révolution, on doit énormément travailler sur la sensibilisation des citoyens au sujet de leurs droits et de leurs devoirs.



En tant que journaliste et réalisatrice que penses-tu de la liberté d'expression en Egypte après la révolution ?

La liberté d'expression après la révolution est de plus en plus menacée. Pourtant, notre génération n'acceptera pas facilement d'être manipulée ou opprimée. Il y aura plus de combat sur ce sujet. Néanmoins, on a besoin de longues années pour semer ces normes démocratiques dans notre société qui a souffert pour longtemps de l'oppression. C'est en cela que je vois un rôle très clair et indispensable du cinéma.

L’Egypte postrévolutionnaire : vers la naissance ou la chute de l’Etat ?

Vous avez la parole !



Moustafa Aboul-Dahab, 2^e SCPO

Moustafa Aboul-Dahab, 2^e SCPO, partage ses idées qu’il a déjà publiées dans un ensemble d’articles critiquant le régime et le gouvernement égyptien actuels.

Suite à de nombreuses injustices le Printemps arabe a engendré de nouveaux espoirs. Mais très vite celui-ci se transforme en hiver islamique, mettant en place de nouveaux défis. Le parcours semble être encore long...

Dans un environnement politique très particulier, voire perturbé, les Egyptiens ont été amenés à voter pour un référendum constitutionnel. Ces « citoyens de la révolution » devaient donner leur accord à une nouvelle constitution accompagnée par des bouleversements politiques énormes. Ils devaient donner leur accord sur un projet qui est supposé consolider la naissance de l’Etat, et qui devait marquer le lever du soleil couché depuis longtemps sur ce pays du Nil. Cependant, loin de permettre la stabilité, ce projet politisé a évidemment concrétisé les conflits latents entre les différents partis de l’opposition et les Frères musulmans.

Ce projet porte en lui des tensions énormes qui ont débuté avec la déclaration du décret constitutionnel du 22 novembre 2012. La crise politique actuelle n’est que le fruit d’une défaillance gouvernementale énorme, un fruit amer qui risque de conduire à la chute totale de l’Etat égyptien.

Tout d’abord cette réalité s’est manifestée par la chute de l’Etat de droit. Celui-ci est chargé de garantir le respect des lois et des différents organes institutionnels. Or, il semble y avoir une tendance à violer ce principe. La tentative du président Morsi de rétablir le parlement après sa dissolution le jeudi 14 juin 2012 par la cour constitutionnelle en constitue une preuve. De plus, le décret constitutionnel qui donne des droits non limités au Président à travers les articles 2 et 6 sous prétexte de la « protection de la révolution » vient confirmer cette réalité¹. Tous ces faits constituent une défaillance totale du principe de l’Etat de droit.

“ Le décret présidentiel [...] s’inscrit dans une perspective de « filtration politique » visant à remplacer à long terme les personnalités à la tête des postes gouvernementaux par des dirigeants appartenant à la Confrérie. ”

Ensuite, cette chute de l’Etat de droit signifie la chute de l’Etat démocratique, qui se base essentiellement sur le système de « check and balance ». Ce système stipule l’équilibre entre les trois pouvoirs de l’Etat : les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, qu’on retrouve aux Etats-Unis, en France et dans d’autres Etats démocratiques. En effet, le décret constitutionnel limite l’indépendance du pouvoir judiciaire en permettant au président de la République de nommer directement le procureur général, s’inscrit dans une perspective de « filtration politique » visant à remplacer à long terme les personnalités à la tête des postes gouvernementaux par des dirigeants appartenant à la Confrérie. Par ailleurs dans la plupart des Etats démocratiques, il existe un système de « feedback » qui force le gouvernement à réviser ses décisions et ses choix suite aux réactions de masse populaire. Or le Président s’est abstenu de reporter la date du référendum constitutionnel malgré les énormes manifestations qui ont éclaté et malgré le risque de rupture politique. De même après trois jours de tension, le 6 décembre 2012 le Président a décidé de s’adresser à son peuple, pour expliquer la situation. Cette réaction tardive n’était pas à la hauteur de la crise.

Enfin, la scène sanglante du mercredi 5 décembre 2012, qui a causé la mort de huit personnes, cache en son sein une réalité assez dangereuse. Une réalité qui peut conduire à la chute même de l’Etat. Il s’agit de la présence de milices armées qui se sont dirigées vers les manifestants sous prétexte de la « protection de la légitimité du pouvoir et de la Charia ». Cet incident semble affirmer la présence et la mobilisation de milices armées organisées au sein des Frères musulmans qui existent déjà depuis 1935 du fait de Salah El-Ashmawy². Face à l’absence de présence effective de la police, l’institution officielle chargée de protéger les citoyens, ces milices décident de combler ce vide. Ce fait risque de remettre en cause le monopole de coercition légitime de l’Etat et risque de conduire à la naissance de « l’Etat voyou », qu’on trouve notamment dans des pays comme le Liban où le Hezbollah joue un rôle important. L’Egypte fait face à une vraie crise politique qui s’accroît et qui se concrétise jour après jour. Une crise qui risque de conduire à la chute de l’Etat. Et au cœur de ces tensions, les citoyens ont été amenés à voter pour une nouvelle constitution, à voter pour la légitimité de « la colonne vertébrale de l’Etat » comme la nomme Aristote. La constitution qui est la base de la construction de notre Etat démocratique et de la réalisation de notre rêve révolutionnaire, une équation qui semble être incompatible !

¹ L’article 2 protège les décrets présidentiels de tout recours en justice. L’article 6 élargit les pouvoirs du Président et lui donne des pouvoirs exceptionnels en situation d’urgence, lui permettant de faire face à tout risque qui affecte la nation ou la révolution.

² Salah el Ashmawy est né en 1910. Diplômé de la faculté de commerce en 1932 il était membre du bureau des Frères musulmans de 1939 à 1953 et a joué un rôle important dans la formation des milices. Il a été emprisonné sous le régime du président Sadate.

Rendez-vous

A ne pas manquer...

Concert

West Al-Balad Band. Jeudi 21 février à 20 h, Sakyat Al-Sawy. Soirée musicale unissant la musique arabe classique et la musique orientale moderne.

Cinéma

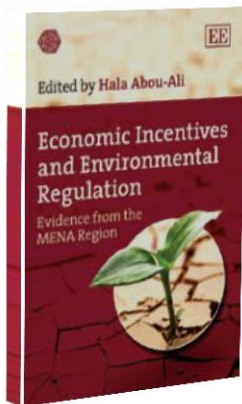
Venus noire d'Abdellatif Kechiche. Jeudi 21 février à 19 h, IFE Héliopolis. Le film raconte la vie de Saartjie Baartman, jeune femme originaire d'Afrique du Sud livrée en pâture au public londonien visitant les foires aux monstres.

Expo

Mashrou3 Hagar : Art Empowers ! Jusqu'au 25 février 2013 à Darb 1718. Projet financé par l'Union européenne et Darb 1718, dans le but de développer l'art visuel récemment né chez les jeunes Egyptiens après la révolution du 25 janvier 2011.

Et du côté des livres...

Economic Incentives and Environmental Regulation. Evidence from the MENA Region, Hala Abou-Ali (Ed.), Edward Elgar, 2012. Disponible au CDF.



« Cet ouvrage unique explore un large éventail des questions environnementales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il présente un examen critique des politiques environnementales en se focalisant sur les incitations économiques sur les diverses questions environnementales, notamment l'irrigation de l'eau, la pollution de l'air, la gestion des déchets solides, le changement climatique et la pêche. Le livre combine des applications économétriques, des modèles théoriques de régulation et des recommandations fondamentales pour les décideurs. »

La révolution arabe. Dix leçons sur le soulèvement démocratique, Jean-Pierre Filiu, Fayard, 2011. Disponible au CDF.

« Ce livre présente une interprétation du bouleversement historique dans les pays arabes et s'efforce d'en tirer un certain nombre de leçons. Selon l'auteur, nous ne sommes qu'au début d'une seconde renaissance qui, en écho à la Nahda du XIX^e siècle (menée, déjà, par la Tunisie et l'Égypte), cherche à renouer avec les promesses des Lumières arabes. Pourtant, il n'y aura pas d'effet domino entre pays arabes. La jeunesse est en première ligne, la rupture est radical avec la culture de leader charismatique et le Chaos remplace la dictature en tant que seule alternative à la démocratie. »

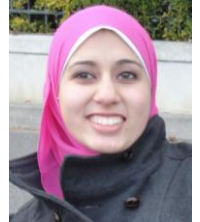


Info

Deux nouveaux membres au sein de l'équipe de la Filière

Norhane Ossama

(2011 ECO) et titulaire du M2 « Economie des marchés et des organisations » de l'Université



Toulouse 1 Capitole, est assistante d'économie et occupe le poste d'adjointe à la direction de la Filière.

Nahed Alaa

Shalan, diplômée de la FESP en 2011 et titulaire du M2 Recherche



« Relations

Internationales »

de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, assume la fonction de responsable du Centre de Documentation de la Filière.

Equipe de La Coupole

Responsable d'édition

Nahed Alaa Shalan

Conception éditoriale

Eve Bourguignon

Ont également participé à ce numéro

Hala Abou-Ali, Mona Amer, Chérine Chams El-Dine, Mavie Maher, Moustafa Aboul-Dahab

Contact

lacoupole@feps.edu.eg